

SAS DYNAMICSQUARE

1, rue de la Marine
42170 SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT
contact@dynamicsquare.fr
N° TVA Intracommunautaire : FR90814670725
N° SIRET : 81467072500039
Code NAF : 8020Z
RCS : Saint-Etienne B 814 670 725
Capital : 10 500 €

INTERLUDE

1 bis, allée des violettes
42340 VEAUCHE

DEVIS N° I-24-03-33 (PROVISOIRE)

Le mercredi 3 avril 2024

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	% Rem	TVA	Montant HT
ES218GC-P	Reyee managed Gigabit switch 16 ports PoE 240W + 2 SFP	1,00	235,27 €	0,00	20,00	235,27 €
117050	Entry - Unité de contrôle, Coffret ABS avec alimentation	1,00	603,57 €	0,00	20,00	603,57 €
44001	Batterie rechargeable 12V - 7.2Ah	1,00	14,00 €	0,00	20,00	14,00 €
117036	Entry - Platine anti-vandale, Pose en encastré	1,00	1 276,09 €	0,00	20,00	1 276,09 €
117037	Entry - Moniteur Standard, Pose murale	11,00	393,14 €	0,00	20,00	4 324,54 €
117087	Entry - Support de bureau	4,00	65,00 €	0,00	20,00	260,00 €
PMS	Prestation de mise en service (forfait)	1,00	590,00 €	0,00	20,00	590,00 €
Sous Total						7 303,47 €
%	Remise exceptionnelle	-1,00	220,14 €	0,00	20,00	-220,14 €

Date et signature du client précédée de la mention "Bon pour accord".

Conditions de paiement :

- 20,00 % soit 1700,00 € : Acompte,
- 80,00 % soit 6800,00 € : 30 jours.

Total HT 7 083,33 €
TVA (20 %) 1 416,67 €
Total TTC 8 500,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240416-75-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non-paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits et marchandises et périls. Pénalité de retard : 10% du montant TTC des sommes dues, par mois de retard. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement). Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.